



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Casinos

Question écrite n° 3124

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser à quelle date l'autorisation sera donnée aux casinos qui l'attendent de pouvoir installer et exploiter de nouveaux jeux telles les machines à sous. En effet les casinos concernés par cette attente de décision sont nombreux en France et elle leur permettrait à la fois de développer leur activité, voire d'assurer leur maintien, et à travers cette activité de favoriser celle qui concerne la ville ou la station dans lesquelles ils sont implantés.

Texte de la réponse

Reponse. - En application des dispositions de la loi du 12 juillet 1983 modifiée par la loi du 5 mai 1987, seize casinos ont été autorisés à exploiter les machines à sous. Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de toute nature de l'exploitation de ces machines. Dans l'attente de données incontestables, le ministre de l'intérieur n'envisage pas d'accorder de nouvelles autorisations.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3124

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2721